



ÉNERGIE ET PAYSAGES



PLU*i*

Accélérer la transition énergétique en limitant les impacts sur les paysages ruraux

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) de l'Anjou Bleu fixe un objectif de production d'énergies renouvelables (EnR) sur les filières suivantes : le solaire, la méthanisation, l'éolien, la biomasse...

- À ce jour, les EnR couvrent **27%** de la consommation d'énergie finale du territoire (équivalent à **190 GWh**) ;
- Pour atteindre la neutralité carbone, elles devront couvrir **33%** d'ici 2030 ;
- Le solaire offre une marge de progression importante : **289 GWh** de potentiel.

Le territoire est à **74%** agricole avec un paysage rural et bocager à préserver :

- **481** exploitations, essentiellement en polyculture-élevage, entretiennent **4 083 km** de haies bocagères ;
- Aujourd'hui, les projets solaires sont priorités sur des terrains artificialisés : carrières, décharges, délaissés... ;
- Des initiatives émergent, toutefois, pour la production agricole : environ **200 ha** de projets agrivoltaïques à accompagner et à encadrer.

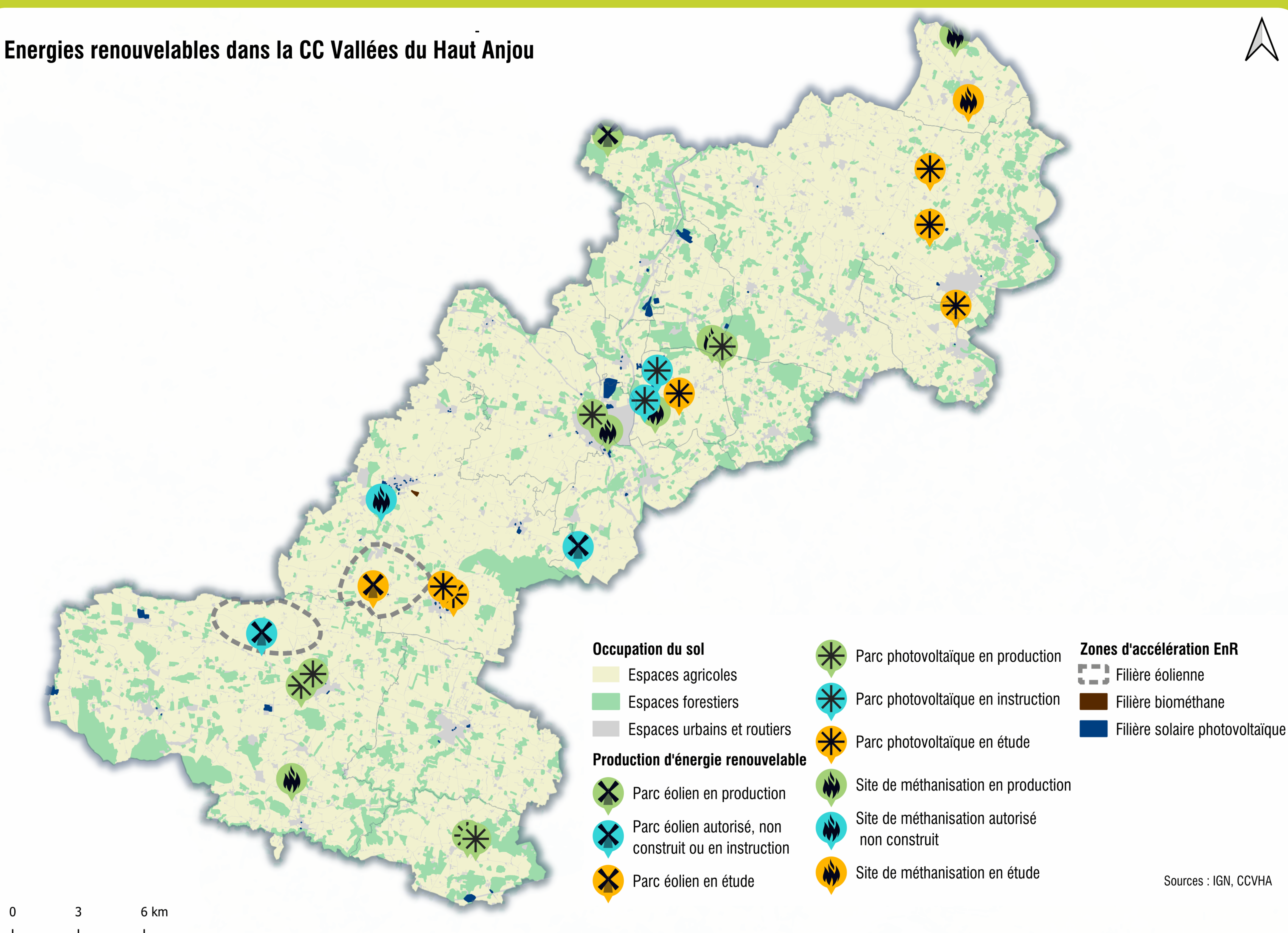
Enjeux

PLU*i*

- Planifier le développement des énergies sur les zones d'accélération EnR (ZAEEnR), sites déjà identifiés sur des terrains dégradés
- Préserver les paysages, l'environnement, le bocage et le cadre de vie en interdisant le déploiement des centrales agrivoltaïques dans les milieux naturels et continuités écologiques les plus sensibles



Energies renouvelables dans la CC Vallées du Haut Anjou



158 zones d'accélération des énergies renouvelables identifiées, majoritairement pour des ombrières photovoltaïques. Leur développement devra composer avec un paysage bocager structuré par 4 083 km de haies et 3 500 mares.



Vallées du Haut-Anjou
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

